



Commune de
Villorsonnens

BULLETIN COMMUNAL

N° 55

DECEMBRE 2021

ASSEMBLEE COMMUNALE

CONVOCATION

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Villorsonnens sont convoqués en assemblée communale le

**lundi 13 décembre 2021, à 20h00
à la Halle polyvalente, à Orsonnens.**

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 22 juin 2021. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site internet : www.villorsonnens.ch
2. Budget 2022
 - 2.1 Présentation générale du budget d'investissement et de fonctionnement
 - 2.2 Budget des investissements, financements et rapports de la Commission financière
 - 2.2.1 Travaux école Chavannes-sous-Orsonnens
 - 2.2.2 Travaux école Villarsiviriaux
 - 2.2.3 Avant-projet école Villargiroud
 - 2.2.4 Plan de mobilité global (étude)
 - 2.2.5 Renouvellement éclairage public
 - 2.2.6 Electricité Les Moilles / La Montagne
 - 2.3 Budget de fonctionnement et rapport de la Commission financière
 - 2.3.1 Site pollué ancienne décharge « Les Planches », secteur Orsonnens : nouvelle dépense, à voter
 - 2.4 Vote du budget d'investissement et de fonctionnement
 - 2.4.1 Budget des investissements 2022
 - 2.4.2 Budget de fonctionnement 2022
3. Règlement des cimetières d'Orsonnens et Villarsiviriaux : modifications, approbation
4. Nouveaux statuts du Cycle d'orientation de la Glâne (COGL), approbation
5. Energie : votations consultatives
 - 5.1 Eolien : création d'une zone industrielle pour éoliennes géantes
 - 5.2 Eolien : démarche auprès du Conseil d'Etat
 - 5.3 Encouragement des rénovations énergétiques des bâtiments privés
 - 5.4 Encouragement de l'installation de panneaux solaires privés
 - 5.5 Encouragement des chauffages à énergies renouvelables privés
 - 5.6 Possibilités de chauffage à distance (CAD)
 - 5.7 Encouragement de la mobilité électrique et douce
6. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés sur le site internet www.villorsonnens.ch ou à l'administration communale durant les heures d'ouverture.

Nous vous invitons à nous transmettre vos questions, par écrit, jusqu'au vendredi précédent l'assemblée.

COVID : Le port du masque sera obligatoire lors de l'assemblée. Une liste des participants sera établie afin d'assurer un éventuel traçage. Suivant l'évolution de la situation, d'autres mesures pourraient être prises.

Le Conseil communal

INFORMATIONS SUR L'ORDRE DU JOUR



2.1 Présentation générale du budget d'investissement et de fonctionnement

Cette fin d'année 2021 est particulière pour Villorsonnens. La comptabilité est passé sous MCH2. Ce nouveau plan comptable est applicable pour toutes les collectivités locales soumises à la législation sur les finances communales. De nouvelles mesures doivent être respectées : distinction claire du compte de résultats et du compte investissements. Chacun de ces comptes doit être présenté selon une classification par tâche et par nature. Le bilan doit être harmonisé en tenant compte des taux d'amortissement obligatoire.

Désormais, il n'est plus possible d'amortir selon les résultats annuels et durant une période transitoire de 10 ans. Une réserve équilibrée a été calculée en revalorisant toutes les valeurs au bilan.

Pour ces différentes raisons, le budget que nous vous présentons pour 2022 ne peut pas avoir de comparaisons annuelles. Il en sera de même pour les comptes 2022, au début de l'année 2023.

Le Conseil communal a décidé, afin d'économiser du papier, de ne présenter qu'un résumé des postes du budget dans ce bulletin. Vous trouverez toutes les informations détaillées sur notre site internet. Vous pouvez également demander au secrétariat communal une copie du budget détaillé jusqu'au jeudi 9 décembre 2021.

2.2 Budget des investissements

En ce début de législature, le Conseil communal vous soumet plusieurs investissements pour les projets qu'il souhaite mener à bien. Un plan des investissements sur 5 ans a été réalisé et permet à notre Commune de bien planifier ses priorités en tenant compte des divers impératifs financiers et légaux.

Les premiers investissements concernent les anciennes écoles et le restaurant d'Orsonnens. Pour ces projets importants dans la vie de notre commune, le Conseil communal a choisi une démarche pragmatique qui concilie les impératifs réglementaires et de planification. Un mandat a été attribué à un bureau

d'architecture pour la mise à l'enquête préalable, obligatoire pour l'auberge, de manière à pouvoir vous présenter un investissement tenant compte des préavis des services cantonaux lors d'une prochaine assemblée.

2.2.1 Travaux école Chavannes-sous-Orsonnens

Le projet consiste en la transformation du bâtiment de l'ancienne école avec la création de deux studios de 38m² et 48m² et d'une buanderie au rez-de-chaussée (dans les anciennes salles de classe), l'assainissement et la rénovation de l'appartement existant au 1er étage et une possibilité de création d'un appartement de 3.5 pièces dans les combles. La transformation prévoit la mise aux normes techniques et thermiques : remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur ou chaudière à bois, isolation du bâtiment et de la toiture. Le sous-sol sera réaménagé avec la création de caves et locaux de rangement. Un couvert en bois pour quatre voitures est prévu sur la place.

Coût des travaux : CHF 1'200'000 (arrondi)
Mode de financement : emprunt

2.2.2 Travaux école Villarsiviriaux

Le projet consiste en la réaffectation des deux anciennes salles de classe en deux appartements de 4.5 pièces de 96m² et 98m² avec terrasse ainsi que la construction d'un couvert à voitures et vélos. L'habitation existante est, à ce stade, conservée dans l'état actuel. La transformation prévoit la mise aux normes techniques et thermiques : remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur ou chaudière à bois, isolation du bâtiment et de la toiture.

Coût des travaux : CHF 1'000'000 (arrondi)
Mode de financement : emprunt

2.2.3. Avant-projet école Villargiroud

Suite à l'étude "seconde vie aux anciennes écoles", deux scénarios ont été élaborés sur le site de Villargiroud. La complexité des enjeux et du lieu nécessite une poursuite des études jusqu'à l'obtention d'un avant-projet en vue d'un examen préalable auprès des services cantonaux. La transformation de l'ancienne école protégée par le service des biens culturels ainsi que le réaménagement de l'administration communale et le futur tea-room / magasin sont pris en compte. L'étude aboutira à un avant-projet des bâtiments et des aménagements extérieurs en cohérence avec l'ensemble du site. Le traitement extérieur des espaces publics et communs (place de jeux, terrasse, etc.) devra faire l'objet d'une attention soutenue, répondre aux usages variés et être propice aux échanges sociaux de ce nouveau cœur de village. La notion de phasage dans la réalisation est un paramètre important de la mise en œuvre.

Coût des travaux : CHF 50'000 (arrondi)
Mode de financement : emprunt

2.2.4 Plan de mobilité global (étude)

Notre commune s'est engagée dans plusieurs projets touchant la mobilité durant ces dernières années. Compte tenu de l'évolution des normes et des besoins de la population, le Conseil communal propose d'avoir une vue d'ensemble de la situation en matière de mobilité, ce qui permettra d'adopter une stratégie cohérente, de définir objectivement les priorités et d'optimiser les investissements. Le périmètre de l'étude concerne l'analyse des quatre villages pour la sécurité (trottoirs et modération du trafic), les transports publics (arrêts de bus), la mobilité douce (liens sécurisés pour les piétons et les cyclistes entre les villages) et les places de stationnement. Le Conseil communal souhaite mener cette étude avec la *Commission d'aménagement, urbanisme et énergie* et avec la population lors de séances d'informations. A noter que

cette vision globale est particulièrement appréciée par les services cantonaux et sera un atout lors des futures procédures de mise à l'enquête.

Coût des travaux : CHF 50'000
Mode de financement : emprunt

2.2.5 Renouvellement éclairage public

Une analyse détaillée de l'éclairage public de notre commune a été réalisée. Il en ressort que 53% de nos luminaires sont dans un état vétuste (plus de 25 ans d'âge). Afin de garantir la qualité du service, de réduire les coûts d'entretien et la consommation électrique ainsi que de diminuer considérablement la pollution lumineuse, le Conseil communal propose de planifier un renouvellement du parc sur 5 ans dès 2022. La stratégie fructueuse d'extinction nocturne mise en place depuis de nombreuses années sera encore affinée à cette occasion. A terme, une économie de 34'000 kWh/an est attendue, soit la consommation annuelle de 7 ménages.

Coût des travaux : CHF 200'000 (arrondi)
Mode de financement : emprunt

2.2.6 Electricité Les Moilles / La Montagne

Dans le cadre des travaux du plan directeur des infrastructures d'eau potable (PIEP), des conduites électriques ont été installées jusqu'au-dessus de Villarsiviriaux. Cela a permis d'introduire l'électricité aux portes des chalets d'alpage communaux de « La Montagne » et « Les Moilles ». Un tuyau de réserve pour l'adduction d'eau a aussi été installé. Le Conseil communal propose de raccorder les chalets à l'électricité et de réaliser l'installation électrique intérieure (lumières et prises).

Coût des travaux : CHF 52'000 (arrondi)
Mode de financement : emprunt

2.3 Budget de fonctionnement et rapport de la Commission financière

Le budget de fonctionnement prévoit un excédent de charge de CHF 700.-. Ce résultat tient compte de la décision du Conseil communal de réintroduire les cartes journalières CFF à prix réduit. Nous tenons également à vous informer que la Commune doit entreprendre des investigations en vue d'un éventuel assainissement de la décharge "Les Planches" à Orsonnens, ces frais doivent être considérés comme du fonctionnement et non un investissement, selon les nouvelles règles de MCH2. Le reste du budget est dans la continuité de l'année 2021.

2.3.1 Site pollué ancienne décharge « Les Planches », secteur Orsonnens : nouvelle dépense, à voter

Le rapport du SEn datant du 17 novembre 2020, mentionne un risque de pollution lié à l'ancienne décharge « Les Planches ». Les travaux comprennent quatre sondages des sols et sous-sols ainsi que l'analyse des eaux de « La Neirigue ». Ces démarches seront subventionnées par rapport au résultat obtenu lors des échantillonnages, mais le montant n'est pas connu au préalable.

Nous proposons de répondre à la demande d'investigation établi par le SEn et d'effectuer les travaux.

Coût des travaux : CHF 46'193,25
Mode de financement : liquidités communales

2.4.1 Budget des investissements

Compte	Libellé	Budget Charges	2022 Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE	2,302,000.00	
			2,302,000.00
02	Services généraux	2,302,000.00	
029	Immeubles administratifs	2,302,000.00	
0290	Immeubles administratifs	2,302,000.00	
0290.5040.03	Electricité Les Moilles / Montagne	52,000.00	
0290.5040.04	Rénovation école Chavannes	1,200,000.00	
0290.5040.05	Rénovation école Villarsiviriaux	1,000,000.00	
0290.5040.06	Rénovation école Villargiroud (avant-projet)	50,000.00	
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	1,349,000.00	
			1,349,000.00
61	Circulation routière	1,349,000.00	
615	Routes communales	1,349,000.00	
6150	Routes communales	1,349,000.00	
6150.5010.01	Etudes trottoirs + arrêts bus Villorsonnens	55,000.00	
6150.5010.02	Routes Orsonnens - trottoirs + arrêt bus	900,000.00	
6150.5010.03	Réfection route Montilier	144,000.00	
6150.5010.04	Renouvellement éclairage public	200,000.00	
6150.5290.00	Plan de mobilité global (étude)	50,000.00	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU	5,193,000.00	20,000.00
			5,173,000.00
71	Approvisionnement en eau	5,000,000.00	5,000.00
710	Approvisionnement en eau	5,000,000.00	5,000.00
7101	Approvisionnement communal en eau	5,000,000.00	5,000.00
7101.5031.01	Mise en conformité réseau eau potable selon PIEP	5,000,000.00	
7101.6370.00	Taxes de raccordement de ménages privés		5,000.00
72	Traitement des eaux usées	156,000.00	15,000.00
720	Traitement des eaux usées	156,000.00	15,000.00
7201	Traitement communal des eaux usées	156,000.00	15,000.00
7201.5032.00	Réfection collecteurs eaux claires	156,000.00	
7201.6370.00	Taxes de raccordement de ménages privés		15,000.00
74	Aménagements	22,000.00	
741	Corrections de cours d'eau	22,000.00	
7410	Corrections de cours d'eau	22,000.00	
7410.5020.00	Travaux d'endiguement Neirigue	22,000.00	
79	Aménagement du territoire	15,000.00	
790	Aménagement du territoire	15,000.00	
7900	Aménagement du territoire	15,000.00	
7900.5290.00	Harmonisation et révision PAL	15,000.00	
		8,844,000.00	20,000.00
	Excédent de charge		8,824,000.00
		8,844,000.00	8,844,000.00

Les textes en jaune sont des reports des années dernières

2.4.2 Budget de fonctionnement 2022

Compte	Libellé	Budget Charges	2022 Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE	638,900.00	193,700.00
			445,200.00
01	Législatif et exécutif	131,700.00	
02	Services généraux	507,200.00	193,700.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	244,600.00	194,000.00
			50,600.00
14	Questions juridiques	30,300.00	
15	Service du feu	211,200.00	194,000.00
16	Défense	3,100.00	
2	FORMATION	2,412,100.00	111,600.00
			2,300,500.00
21	Scolarité obligatoire	2,181,300.00	111,600.00
22	Ecoles spécialisées	205,900.00	
23	Formation professionnelle initiale	24,900.00	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	237,500.00	77,300.00
			160,200.00
32	Culture, autres	6,000.00	
34	Sport et loisirs	231,500.00	77,300.00
4	SANTE	708,200.00	7,000.00
			701,200.00
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	459,800.00	
42	Soins ambulatoires	238,400.00	
43	Prévention	10,000.00	7,000.00
5	PREVOYANCE SOCIALE	715,300.00	22,700.00
			692,600.00
52	Invalidité	410,600.00	
53	Vieillesse et survivants		1,400.00
54	Famille et jeunesse	110,100.00	
55	Chômage	25,900.00	
57	Aide sociale et domaine de l'asile	168,700.00	21,300.00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	359,600.00	17,000.00
			342,600.00
61	Circulation routière	272,000.00	
62	Transports publics	87,600.00	17,000.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU	1,046,300.00	985,300.00
			61,000.00
71	Approvisionnement en eau	419,300.00	419,300.00
72	Traitement des eaux usées	408,600.00	408,600.00
73	Gestion des déchets	136,200.00	136,200.00
74	Aménagements	9,400.00	1,200.00
77	Protection de l'environnement, autres	55,400.00	20,000.00
79	Aménagement du territoire	17,400.00	
8	ECONOMIE PUBLIQUE	23,900.00	
			23,900.00
81	Agriculture	400.00	
82	Sylviculture	12,400.00	
84	Tourisme	11,100.00	

Compte	Libellé	Budget Charges	2022 Produits
9	FINANCES ET IMPOTS	59,700.00	4,836,800.00
		4,777,100.00	
91	Impôts	20,000.00	3,878,400.00
93	Péréquation financière intercommunale		536,200.00
95	Part aux recettes sans affectation, autres		110,100.00
96	Administration de la fortune et de la dette	39,700.00	27,000.00
97	Redistributions		200.00
		6,446,100.00	6,445,400.00
	Excédent de charge		700.00
		6,446,100.00	6,446,100.00

3. Règlement des cimetières d'Orsonnens et Villarsiviriaux : modifications, approbation

Afin de mettre à jour le règlement sur les cimetières, le Conseil communal vous soumet les articles 15, 17 et 19. Le règlement dans son entier est disponible sur le site internet www.villorsonnens.ch ou à l'administration.

Art. 15 Désaffectation : ajout à l'alinéa 3

³ Sauf demande expresse **du conjoint survivant** ou, à défaut, la succession, le contenu de l'urne cinéraire sera versé dans le jardin du souvenir intégré à chaque columbarium.

Art. 17 Emoluments : modification

En raison de la création d'un nouveau columbarium en 2020 au cimetière d'Orsonnens, le tarif concernant la pose d'une plaque a dû être revu. En effet, celui-ci doit permettre de couvrir en partie le nouvel investissement sur le long terme. Par la même occasion, le tarif de la désaffectation d'une tombe double a également été adapté.

pour le dépôt d'une urne funéraire dans le columbarium	Fr. 750.00 (forfait) (A ce jour Fr. 300.- forfait)
pour la désaffectation d'une tombe double	Fr. 300.00 (forfait) (A ce jour Fr. 200.- forfait)

Art. 19 Amendes : ajout de l'alinéa 2

² La procédure est réglée par l'article 86 LCo.

4. Nouveaux statuts du Cycle d'orientation de la Glâne (COGL), approbation

Voici des modifications des statuts pour le Cycle d'orientation Glâne. L'entier de ces statuts modifiés et approuvés par l'assemblée ordinaire des délégués est disponible sur le site internet www.villorsonnens.ch ou à l'administration.

La création d'un conseil des parents

Art. 17 - Conseil des parents

¹ Un conseil des parents est constitué.

² Le règlement scolaire fixe notamment le nombre de membres, le mode de désignation ainsi que les règles générales d'organisation et de fonctionnement.

Le changement de statut et d'attributions du directeur d'école

Art. 18 - Statut et attributions

¹ Le statut et les attributions du directeur d'école sont régis par la législation scolaire. Il est subordonné au comité d'école uniquement dans la mesure des attributions de ce dernier et il collabore étroitement avec l'association dans l'accomplissement des tâches de celle-ci

La nouvelle répartition des frais scolaires

Art. 27 - Contributions

² Les fournitures scolaires et les activités scolaires dont les frais peuvent être refacturés aux parents ainsi que le montant maximum des contributions y relatives sont définis dans le règlement scolaire.

³ En cas de changement de cercle, l'association peut percevoir auprès des autres associations un montant forfaitaire par année et par élève défini dans la législation scolaire pour couvrir les frais engendrés.

⁴ En cas de changement de cercle pour des raisons de langue, l'association peut percevoir une contribution auprès des parents de l'élève concerné. Cette contribution ainsi que le montant maximum qui peut être facturé aux parents sont régis par le règlement scolaire.

La création d'une commission financière et l'introduction de la réglementation sur les finances de l'association (RFIN), la mise en place du modèle comptable harmonisé, sa commission.

Art. 6 - Organes de l'association

Les organes de l'association sont : A. L'assemblée des délégués B. Le comité d'école C. Le directeur de l'école D. L'administrateur E. La commission financière.

Art. 16 - Attributions et représentation

¹ Le comité d'école a les attributions suivantes : ... g) il décide les dépenses et les crédits selon les compétences qui lui sont attribuées par la réglementation sur les finances de l'association (RFin).

² En matière financière, le comité d'école exerce les compétences attribuées au conseil communal selon la législation sur les finances communales et selon le RFin.

Art. 20 - Commission financière

¹ La commission financière est composée de 3 à 5 membres.

² Elle exerce les attributions qui lui sont fixées par la législation sur les finances communales (LFCo).

5. Energie : votations consultatives (parc éolien et politique énergétique de la Commune)

Le Conseil communal est persuadé qu'après avoir repris la maîtrise de son alimentation en eau potable (projet PIEP), il est important de devenir un acteur fort de l'avenir énergétique de la Commune. Comme promis lors de la dernière assemblée communale, le Conseil communal a résilié les contrats avec Groupe E Greenwatt et avec SwissGrid en ce qui concerne les projets éoliens. Il s'engage à ne faire aucune démarche dans ce domaine sans en référer à l'assemblée communale.

Un groupe de citoyennes et citoyens a interpellé le Conseil communal pour revenir vers la population avec deux questions liées aux projets éoliens précités. Le Conseil communal profite de cette occasion pour élargir le débat énergétique en posant des questions permettant d'orienter ses réflexions futures.

Questions :

5.1 Eolien : création d'une zone industrielle pour éoliennes géantes

Acceptez-vous la création d'une zone industrielle pour éoliennes géantes sur le territoire communal ?

5.2 Eolien : démarche auprès du Conseil d'Etat

En cas de réponse négative à la question précédente.

Acceptez-vous que, dans un délai fixé au 31 décembre 2021, le Conseil communal effectue auprès du Conseil d'Etat du Canton de Fribourg une démarche exigeant le retrait de la planification d'implantation d'une zone industrielle pour éoliennes géantes sur le territoire communal ?

5.3 Encouragement des rénovations énergétiques des bâtiments privés

Dans le cadre de la transition énergétique, un élément essentiel est la réduction de la consommation. Un programme particulier combiné aux incitations existantes pourrait contribuer à atteindre cet objectif plus rapidement dans notre commune. Avant d'élaborer une proposition qu'il vous soumettra, le Conseil communal souhaite connaître votre avis.

Souhaitez-vous que notre Commune soutienne les rénovations énergétiques des bâtiments privés?

5.4 Encouragement de l'installation de panneaux solaires privés

La pose de panneaux solaires photovoltaïques produit de l'électricité renouvelable. Un programme particulier combiné aux incitations existantes pourrait contribuer à atteindre cet objectif plus rapidement dans notre commune qui a un potentiel intéressant. Avant d'élaborer une proposition qu'il vous soumettra, le Conseil communal souhaite connaître votre avis.

Souhaitez-vous que notre Commune soutienne l'installation de panneaux solaires privés ?

5.5 Encouragement des chauffages à énergies renouvelables privés

Le chauffage des bâtiments pèse lourd dans le bilan énergétique. Même si les énergies fossiles (mazout et gaz) sont en régression, de nouvelles installations de ce type continuent à être réalisées dans notre commune (nouvelles constructions ou rénovations) alors que des alternatives plus favorables à l'environnement existent (bois, pompe à chaleur, etc.). Avant d'élaborer une proposition qu'il vous soumettra, le Conseil communal souhaite connaître votre avis.

Souhaitez-vous que notre Commune soutienne les chauffages à énergies renouvelables pour les nouvelles constructions et les rénovations ?

5.6 Possibilités de chauffage à distance (CAD)

Nous avons la chance d'être la commune de la région avec la plus grande surface forestière ainsi que d'avoir sur notre territoire plusieurs grands producteurs de biomasse. Une analyse du potentiel réel et des débouchés possibles contribueront à une utilisation rationnelle de nos ressources. Avant d'élaborer une proposition qu'il vous soumettra, le Conseil communal souhaite connaître votre avis.

Souhaitez-vous que notre Commune étudie les possibilités de réseaux de chauffage à distance (bois ou biomasse) ?

5.7 Encouragement de la mobilité électrique et douce

La mobilité est un élément important pour la transition énergétique. Les véhicules électriques génèrent une demande croissante de bornes de recharge pour la population locale ou les visiteurs. Les solutions de partage de voitures ou vélos électriques se multiplient et ont un impact favorable sur l'environnement tout en complétant l'offre des transports publics dans nos villages. Avant d'élaborer une proposition qu'il vous soumettra, le Conseil communal souhaite connaître votre avis.

Souhaitez-vous que notre Commune étudie la possibilité d'installer des bornes de recharge électriques et des solutions de partage de véhicules (voitures ou vélos électriques) ?

PROJETS EN COURS



Trottoir d'Orsonnens

L'aménagement du trottoir d'Orsonnens a été séparé en deux lots à la demande du Canton. Le premier lot (route communale : de l'école au carrefour de l'auberge) a débuté en avril 2021 dès l'obtention du permis de construire. Rapidement, certaines lacunes dans le dossier ont été constatées et ont entraîné un retard dans les travaux. Le nouvel arrêt de bus situé sur la place devant l'auberge faisait partie de ce lot, le Conseil communal a décidé de retarder sa réalisation pour être cohérent avec la suite du projet et éviter de mauvaises surprises.

Le second lot (route cantonale : du carrefour de l'auberge à la sortie sud du village) a pris passablement de retard lors de l'examen préalable dans les services cantonaux. Le projet doit être revu suite à un préavis défavorable pour permettre ensuite une mise à l'enquête. Dans le meilleur des cas, les travaux de cette étape et de l'arrêt de bus pourront être planifiés pour l'été 2022.

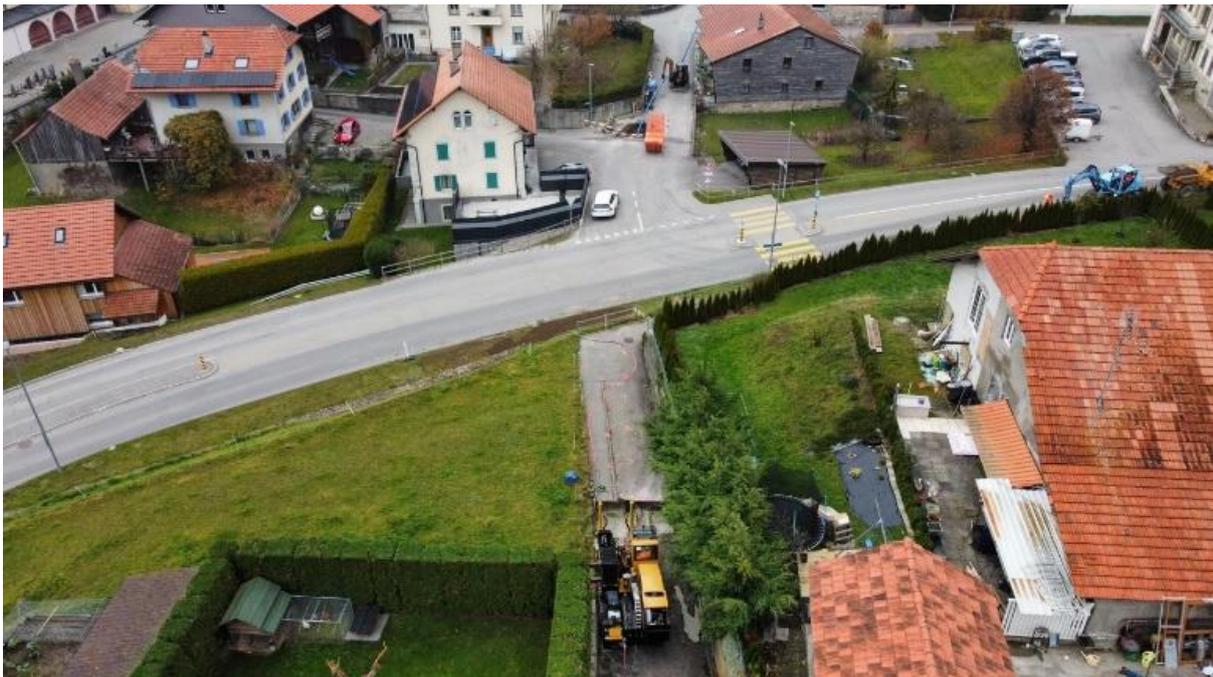
PIEP / Amélioration du réseau d'eau potable

Les travaux du PIEP ont démarré au mois de septembre dernier. L'infrastructure qui sera réalisée permettra de répondre aux exigences de la LEP (loi sur les eaux potables), et notamment d'avoir une autonomie en approvisionnement pour l'entier de la commune. Nous pourrons ainsi optimiser nos ressources existantes et en exploiter de nouvelles, grâce au nouveau puits qui sera réalisé sur le secteur Villarsiviriaux, lieu-dit les Moilles. Le nouveau réservoir prend place aux Esserts, également sur les hauts de Villarsiviriaux. Les deux réservoirs existants de Villargiroud et Villarsiviriaux seront remplacés par des stations de pompage. Les connexions existantes en direction des communes de Villaz et Gibloux seront toutefois maintenues.

La première étape a débuté par le nouveau réseau d'adduction depuis le futur réservoir (600m³), la construction de celui-ci, ainsi que les nouvelles liaisons dans le secteur d'Orsonnens et en direction de Chavannes-sous-Orsonnens. L'étape suivante consistera à réaliser sur 2022, le nouveau puits, les stations de pompage ainsi que la nouvelle liaison Villarsiviriaux - Villargiroud.

Merci aux propriétaires, exploitants agricoles et riverains touchés par ces travaux pour leur excellente collaboration.





Future organisation des pompiers fribourgeois

La convention du CSPI Gibloux-Nord (Glèbe, Villorsonnens, Massonnens) prendra fin au 31 décembre 2022 et celle-ci ne sera pas reconduite par la commune de Gibloux. Cependant, le canton, en collaboration avec l'ECAB, réorganise le service des secours fribourgeois.

La commission cantonale de défense incendie et secours s'est basée sur l'analyse des risques afin de définir une carte opérationnelle. Celle-ci comporte les bases de départ nécessaires au maintien d'un service pompier de qualité en intégrant une meilleure gestion des coûts. Toutes ces réflexions font parties intégrantes de la nouvelle loi sur la défense incendie et les secours (LDIS) qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2023.



La base de départ, soit la caserne de Villorsonnens (site d'Orsonnens) sera maintenue dans l'immédiat et réévaluée dans un délai de 5 ans après la mise en place de la LDIS. De plus, afin de mieux gérer les coûts et permettre aux états-majors de libérer du temps, l'administratif sera géré par une association de communes regroupant les districts de la Gruyère, de la Veveyse et de la Glâne. Le projet actuel étudie également une collaboration des services de défense incendie et celui des ambulances du sud fribourgeois.

Grâce à l'ensemble de cette structure, les sapeurs pourront bénéficier d'une formation plus performante grâce aux transferts de connaissances entre les bases de départ et aux gains de temps des états-majors. La gestion des dépenses, l'homogénéisation cantonale des coûts d'intervention ainsi que les commandes de fournitures à l'échelle de plusieurs districts permettront de poursuivre l'acquisition de matériel performant dans le but d'augmenter continuellement l'efficacité du service de défense incendie pour la population.

Le projet de loi vous sera soumis en assemblée durant l'année 2022.

DIVERSES COMMUNICATIONS/INFORMATIONS



Impôts - paiement de la tranche volontaire

Une fois votre déclaration d'impôt 2021 remplie, vous pourrez calculer vos cotes « revenu et fortune » pour 2021. Si à ce moment vous deviez constater que l'impôt réellement dû est sensiblement plus élevé que les acomptes payés, il sera encore temps pour vous de compléter le versement de vos acomptes afin d'éviter ou de réduire la facturation d'intérêts compensatoires lors du décompte final. Pour cela, veuillez utiliser le bulletin de versement intitulé "tranche volontaire 2021". Par contre, si vous constatez que l'impôt dû est moins élevé que les acomptes déjà payés, nous vous prions de stopper le paiement des dernières tranches.



Réseau d'eau - Service de piquet

En cas de problèmes sur le réseau d'eau potable, nous vous invitons à contacter le service clients géré par SINEF au 0800 074 633.

QUALITE DE L'EAU EN 2020

Distribution d'eau potable de la commune de Villorsonnens

Devoir d'information des distributeurs d'eau potable

L'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016 (OPBD) prescrit (art. 5) que toute personne qui exploite des infrastructures d'eau potable distribuée aux consommateurs est tenue d'informer ceux-ci au moins une fois par année, de manière exhaustive, au sujet de sa qualité.

Nous énumérons ci-dessous les principales données concernant l'eau de la commune :

- L'eau fournit au secteur Villarsiviriaux, Orsonnens et à une partie de Villargiroud provient des sources de la Léchaire et du puits de Villarsiviriaux. L'eau des sources de la Léchaire est filtrée par filtre à sable puis subit un traitement par ultraviolet (UV). L'eau du puits de Villarsiviriaux subit également un traitement par UV.
- L'eau fournit au secteur d'une grande partie de Villargiroud et des Chalets provient de la source des Chalets et des sources de Preney. L'eau de la source des Chalets n'était pas traitée jusqu'à fin octobre 2020. Depuis cette période, suite à des problèmes de contamination de cette source par des bactéries d'origine fécale, l'eau de cette dernière est chlorée préventivement en continu. L'eau des sources de Preney ne subit aucun traitement.
- L'eau dans le secteur de Chavannes-sous-Orsonnens provient de la commune de Villaz. Les sources de la commune de Villaz ne subissent en partie aucun traitement et sont en autre partie traitées préventivement par UV.

Dix des douze échantillons prélevés dans les réseaux de distribution répondaient aux exigences légales sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau. Deux des échantillons contenaient des bactéries d'origine fécale provenant du puits des Chalets (zones Chalets et Villargiroud). Une chloration en continu a été mis en place sur la source des Chalets pour prévenir ce risque de contamination à l'avenir.

Aucune présence de métabolite de chlorothalonil n'a été détectée dans l'eau de la commune.

Les tableaux ci-dessous présentent les plages de valeurs de dureté et de teneur en nitrate de l'eau potable des différents secteurs :

Secteur Villarsiviriaux, Orsonnens et une partie de Villargiroud

Paramètre	Valeur	Remarque
Dureté totale	25 degrés français	Eau assez dure
Teneur en nitrate	10 mg/l	La tolérance légale est de 40 mg/l.

Secteur Villargiroud et Chalets

Paramètre	Valeur	Remarque
Dureté totale	30 degrés français	Eau assez dure
Teneur en nitrate	15 mg/l	La tolérance légale est de 40 mg/l.

Secteur Chavannes-sous-Orsonnens

Paramètre	Valeur	Remarque
Dureté totale	35 degrés français	Eau dure
Teneur en nitrate	26 mg/l	La tolérance légale est de 40 mg/l.

Tout complément d'information peut être obtenu auprès de SINEF à Givisiez :

tél. : 026 350 11 60

e-mail : info@sinef.ch

MEMO-Déchets : Le mémo déchets 2022 est disponible sur toutes les plateformes. Des exemplaires papiers sont disponibles à l'administration et sur toutes les plateformes numériques (application mobile et site internet).

Scannez le code QR afin d'obtenir toutes les informations concernant le tri des déchets ainsi que les horaires d'ouverture de la déchetterie de Champbovon.



RAPPELS FAVORISANT LE « BIEN VIVRE ENSEMBLE »



Bruit

Afin de garantir la quiétude de nos villages, chacun se doit d'éviter les bruits excessifs qui peuvent incommoder le voisinage, en particulier en fin de journée et durant les jours fériés. Adoptons une attitude courtoise et respectons les périodes de repos.

Chiens



Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les excréments de leurs animaux sur la voie publique, dans les champs et en forêt. Pour mémoire, l'ingestion d'une crotte canine par une vache ou un autre animal de rente peut avoir de graves conséquences. Nous remercions aussi d'avance de prendre toutes les mesures pour empêcher les compagnons à quatre pattes de gêner le voisinage par leurs aboiements.

Déchets

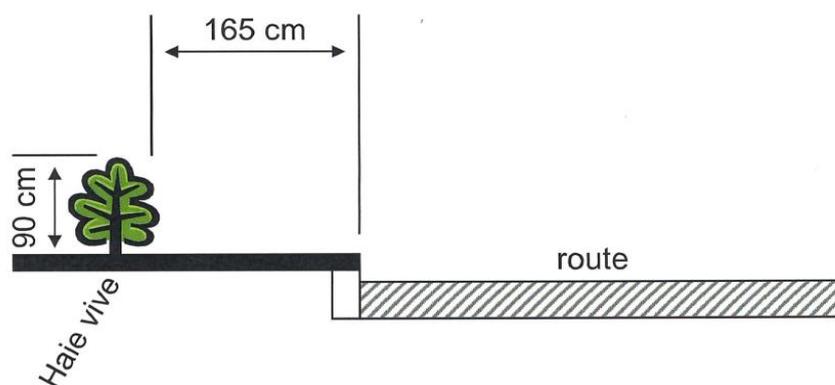
Un seul habitant suisse produit 730 kg de déchets par année, soit 188 sacs de 35 litres ! Nous vous encourageons à les réduire en y pensant déjà lors de vos achats, et surtout, à les trier avec soin et les déposer à la déchetterie. C'est le meilleur moyen de garder propres nos bords de route, espaces publics et forêts.

Feux en plein air

L'incinération des déchets en plein air est interdite, tant en forêt que dans les jardins. Ces feux constituent une charge pour l'être humain et l'environnement (émission de particules fines et pollution du sol et des eaux) et créent souvent des nuisances pour la population. L'élimination des déchets naturels se fait par le dépôt à notre déchetterie.

Taille des haies

Les propriétaires doivent tailler les arbres et haies plantés en bordure de la voie publique de façon à ne pas gêner la circulation des personnes et des véhicules, ni restreindre la visibilité (1.65 m du bord de la route). Le délai de réalisation de ces travaux est fixé au 1^{er} novembre de chaque année. La voirie pourra intervenir en cas de non-respect de ces prescriptions, aux frais des propriétaires.



Déneigement

Le Conseil communal vous rappelle les points suivants.

En cas de chute de neige, les collaborateurs communaux feront de leur mieux pour que les routes soient déblayées et salées aux endroits nécessaires.

Bien que salées, les routes peuvent présenter encore des zones glissantes, les automobilistes sont invités à s'équiper de manière optimale, les piétons doivent également faire preuve de prudence. Il est recommandé de prévoir des déplacements plus longs qu'à l'accoutumée et d'anticiper un départ plutôt que de prendre des risques.

Les personnes qui souhaiteraient l'intervention des déneigeurs et du chasse-neige sur des emplacements ou accès privés sont invitées à prendre contact avec eux pour demander un arrangement, les frais de déblayement étant à charge des requérants.

Contacts : Jean-Claude Chassot, 079 658 99 48, pour Villargiroud et Villarsiviriaux

Jean-François Richoz, 079 653 78 27, pour Chavannes-sous-Orsonnens et Orsonnens

Cabane à Villargiroud

Des déprédations ont eu lieu à la place de jeu, des tables et bancs ont été endommagés, ainsi que la petite cabane. Une plainte a été déposée à cet effet. Régulièrement, l'endroit doit être nettoyé car de nombreux déchets sont jetés et jonchent le sol.

Le Conseil communal vous invite à respecter le lieu. Il remercie les personnes qui ramassent leurs déchets et font en sorte de laisser la place en ordre.



Tables endommagées sur la place de la cabane

DIVERS



L'accueil familial de Jour recherche des
Accueillantes en milieu familial

principalement domiciliées dans les communes de
Châtonnaye / Torny / Villaz / Villorsonnens / Grangettes /
Le Châtelard / Massonnens / Mézières / Vuisternens-devant-Romont

Contactez-nous sans plus attendre pour obtenir des renseignements complémentaires.
026 652 52 38

f.jolliet@accueildejour.ch
www.accueildejour.ch/glane

Le passepartout de la glane cherche des chauffeurs
Et pourquoi pas vous, madame ?

Vous avez le sens du bénévolat
Vous aimez conduire une voiture

Vous voulez consacrer du temps aux autres : Alors contactez-nous

Président :

Alexis Carrel

☎ 079 366 82 25

Resp. du planning :

Jeannelyse Crausaz

☎ 026 / 653 19 16

Resp. des chauffeurs :

Gérard Chassot

☎ 026 656 14 83

**PRO
SENECTUTE**

Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pour que remplir sa déclaration d'impôts ne soit plus une corvée, Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un•e bénévole expérimenté•e. Vous ne souhaitez pas vous déplacer jusqu'à Fribourg ? Pas de soucis ! Nous avons un bénévole qui remplit vos déclarations à la maison St-Charles à Romont ou qui se déplace à votre domicile, selon votre convenance.

Pour l'année 2022, ce service aura lieu **du 24 janvier 2022 au 30 avril 2022**.

Cette offre s'adresse aux personnes dès 60 ans domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration d'impôts dite simple (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Une déclaration d'impôts coûte 65.- lorsque remplie dans un de nos locaux et 85.- si remplie à votre domicile (durée max. 1 heure). Un supplément de 20.- est demandé pour chaque demi-heure supplémentaire.

N'hésitez pas à demander le flyer au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 17 janvier 2022 uniquement** par téléphone (numéros ci-dessus).

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg

www.fr.prosenectute.ch

Les nonagénaires de la Commune en 2021

Afin de fêter les 90 ans de Mme Jeanne Modoux, une délégation du Conseil communal a eu le grand plaisir de partager un apéritif avec sa famille.



Une fête a aussi été organisée pour M. Bernard Phillot, entouré par sa famille.



A vous deux, nous adressons nos meilleurs vœux pour de beaux et doux lendemains ainsi qu'une bonne santé !



SAPINS DE NOEL

La Corporation Glâne-Farzin met en vente des sapins de Noël les samedis 11 et 18 décembre 2021 de 08h30 à 11h30 au centre forestier de Combloney situé à la Montagne de Lussy.



Les bureaux de l'administration communale seront fermés du 23 décembre 2021 à 17h00 jusqu'au jeudi 6 janvier 2022 à 14h00.



LE CONSEIL COMMUNAL ET LE PERSONNEL VOUS SOUHAITENT DE
BELLES FETES DE FIN D'ANNEE
ET VOUS ADRESSENT
LEURS MEILLEURS VŒUX POUR 2022